

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1669**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Îlot de la Poudrette - Travaux de création d'une voie nouvelle et d'un espace public central - Lots n° 1 : travaux de voirie, maçonnerie et clôture, n° 2 : travaux concernant les espaces verts - Autorisation de signer les marchés

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1669**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Îlot de la Poudrette - Travaux de création d'une voie nouvelle et d'un espace public central - Lots n° 1 : travaux de voirie, maçonnerie et clôture, n° 2 : travaux concernant les espaces verts - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2009-0971 du 28 septembre 2009, Le conseil de Communauté a approuvé le bilan de l'enquête publique préalable, autorisé la déclaration de projet et individualisé l'autorisation de programme pour les travaux.

L'îlot de la Poudrette est situé au sud-est de la zone urbaine sensible (ZUS) des Brosses, en limite de Vaulx en Velin. Il s'étend sur environ 8 hectares, compte 2 000 habitants et 900 logements.

Face à l'enclavement particulier du site et à la cristallisation de nombreux dysfonctionnements autour de la résidence de la Poudrette, propriété de la SCIC HRA et du square Saint Pierre Chanel (vandalisme, conflits de voisinage, difficultés persistantes de gestion, etc.), un projet de renouvellement urbain a été élaboré et approuvé par le comité d'engagement de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) d'avril 2006.

Les axes principaux du projet reposent sur :

- le désenclavement de l'îlot,
- l'amélioration du fonctionnement de l'îlot,
- la diversification du logement,
- l'amélioration du cadre de vie.

L'intervention de la Communauté urbaine de Lyon se traduit par la création d'une voie communautaire de desserte et d'un espace public central.

Plus précisément, cette dernière opération communautaire prévoit :

- la création d'une voie desservant l'ensemble de l'îlot (5 846 mètres carrés) permettant d'affirmer le caractère public des espaces, d'améliorer les circulations et de structurer le fonctionnement de l'îlot,
- l'aménagement d'un espace public central de 1 740 mètres carrés comprenant une aire de jeux petite enfance (458 mètres carrés), un espace de repos boisé (245 mètres carrés), un espace de jeux adolescent (275 mètres carrés) et un espace de libre évolution (762 mètres carrés),
- la réalisation d'un cheminement piéton (354 mètres carrés) rythmé par des agrès sportifs de type parcours sportif,
- la création d'un réseau unitaire de collecte des eaux pluviales et des eaux usées, et d'un collecteur spécifique pour les eaux pluviales en partie centrale (gestion environnementale d'un point bas).

Le lot n° 1 est le marché principal de l'opération, il comporte notamment :

- les installations de chantier pour l'ensemble des lots,
- la préparation des emprises et démolition, terrassement de 4 805 mètres cubes de déblais, génie civil (gaz, éclairage public, génie civil télécommunications),
- les structures et revêtements, bordures et caniveaux, signalisation et marquage au sol,
- la réalisation de 2 plateaux surélevés, fourniture et pose de corbeille de propreté (4 unités), de bancs (12 unités), de tables (2 unités), de fontaine (1 unité), de barrières en chicane (3 unités), de barre vélo (1 unités) et de potelets fixes type Willmott (57 unités),
- la maçonnerie (réalisations de murets en béton et réalisation d'un mur de soutènement) et clôture : (fourniture et pose de clôtures type Metalco et la fourniture et la pose de lisse basse en acier).

Le lot n° 2 comprend tous les travaux concernant les espaces verts, il comporte notamment :

- les travaux de plantation d'arbres (81 unités), d'arbustes isolés (23 unités), d'arbustes en massif (378 mètres carrés), graminées en massif (300 mètres carrés), plantes vivaces pour massif (636 mètres carrés) et plantes couvre-sol (63 mètres carrés) dont 1 460 mètres carrés de surfaces paillées,
- l'engazonnement : 78 mètres carrés et l'entretien des surfaces plantées réalisées durant trois années,
- la mise en place de substrats fertiles (terre végétale : 1 556 mètres cubes et terre/pierre : 1 026 mètres cubes) plus ouvertures de fosses de plantation (soit 24 fosses isolées de 12 mètres cubes et 57 fosses isolées de 18 mètres cubes),
- la pose de jeux : pastilles sauteuses, balançoire à corbeille, jeux oscillants et cabane, ensemble 3 cubes d'escalade, barre fixe, barres parallèles, pont mobile, poutre, saute-mouton et de plot de type pas de géant,
- la mise en place d'une aire de jeux en sol souple : 280 mètres carrés.

Le présent rapport a pour objet deux marchés de travaux pour la création d'une voie nouvelle et d'un espace public central à Villeurbanne sur l'îlot de la Poudrette.


Ces travaux ont fait l'objet d'une mise en concurrence par procédure adaptée suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié le 26 janvier 2010 au bulletin officiel des annonces des marchés publics.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision de la commission d'appel d'offres du 4 juin 2010, a classé première pour les deux lots, les offres, jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie, maçonnerie et clôture ; groupement solidaire Roger Martin Rhône-Alpes/De Gasperis, pour un montant de 681 133,70 € HT, soit 814 635,91 € TTC (après mise au point),
- lot n° 2 : espaces verts ; entreprise Chazal pour un montant de 202 017,65 € HT, soit 241 613,11 € TTC (après mise au point).

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;



DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents pour la création d'une voie nouvelle et d'un espace public central à Villeurbanne sur l'îlot de la Poudrette, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie, maçonnerie et clôture ; groupement solidaire Roger Martin Rhône-Alpes/De Gasperis, pour un montant de 814 635,91 € TTC,

- lot n° 2 : espaces verts ; entreprise Chazal, pour un montant de 241 613,11 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 1481, le 12 octobre 2009 pour la somme de 562 271 €.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - compte 231 510 - fonction 824 - opération n° 1481.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.